

Formez-vous aux nouvelles fonctionnalités Ségur

& développez votre usage du numérique en santé !



PHARMAGEST

Une activité du Groupe Equasens

SOMMAIRE

L'Identité Nationale de Santé (INS).....	p.4
Le Dossier Médical Partagé (DMP).....	p.6
L'Ordonnance Numérique	p.8
La Messagerie de Santé Sécurisée (MSS).....	p.10
Pro Santé Connect.....	p.12

LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ



DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le Dossier Médical Partagé (DMP) est un service qui vous permet d'accéder simplement et rapidement aux données de santé de votre patient : traitements, antécédents, allergies, vaccination etc.

Il renforce la collaboration ville-hôpital en garantissant une circulation sécurisée de l'information entre professionnels de santé.

A QUOI SERT T-IL ?

C'est un service clé dans la prise en charge de vos patients. Il permet notamment :

- D'avoir accès immédiatement aux informations médicales de vos patients;
- De faciliter le suivi de vos patients;
- D'éviter de prescrire des examens ou traitements déjà demandés par vos confrères;
- De contribuer à éviter les interactions médicamenteuses.

QUELLES SONT LES UTILITÉS POUR LES PS ?

Le DMP est le seul service qui vous permet de retrouver l'ensemble des informations médicales de votre patient.



Son historique de soins des 12 derniers mois automatiquement alimenté par l'Assurance Maladie.



Les coordonnées de ses proches à prévenir en cas d'urgence.



Ses antécédents médicaux (pathologie, allergies...).



Ses résultats d'examens (radios, analyses biologiques...).



Ses comptes rendus d'hospitalisation.



Ses directives anticipées pour sa fin de vie.

COMMENT LE CONSULTER ET L'ALIMENTER ?

1

Consultez le DMP

- Utilisez un logiciel Ségur compatible DMP;
- Munissez-vous d'une carte CPS;
- Consultez le DMP du patient grâce à son numéro INS.

2

Alimentez le DMP

- Connectez-vous depuis votre logiciel Ségur;
- Insérez la carte Vitale de votre patient;
- Alimentez le dossier patient;
- Aucune action supplémentaire à réaliser grâce à l'alimentation automatique du DMP pour le CR d'entretien pharmaceutique, la note de vaccination et le bilan partagé de médication.

La CPS4, (en cours de déploiement et qui est compatible avec id.) une évolution majeure pour :

- Renforcer la sécurité face aux nouvelles menaces numériques.
- Intégrer les dernières avancées technologiques pour améliorer les services offerts aux professionnels de santé.
- Se conformer aux exigences réglementaires françaises et européennes.
- Maintenir la compatibilité avec les systèmes en place grâce à une émulation de la CPS3.

CONCRÈTEMENT DANS id. !

CONSULTER LE DMP DU PATIENT

J'accède à la fiche patient

A l'ouverture de mon logiciel id. :

- 1 – Je clique sur « C données »;
- 2 – Je clique sur « J patients »;
- 3 – Je recherche mon patient par son nom/prénom;
- 4 – Je clique sur « Accéder au DMP »;
- 5 – Je m'identifie avec ma carte CPS. *(Les opérateurs auront accès au DMP sous réserve d'habilitations dans le LGO)*

The screenshots illustrate the process of accessing a patient's DMP. The first screenshot shows the main dashboard with 'C Données' highlighted. The second shows the search results for 'adam'. The third shows the patient's profile with 'Accéder au DMP' highlighted. The fourth shows the login screen for the DMP.

ALIMENTER LE DMP DU PATIENT

Le DMP du patient s'alimente automatiquement dans les 3 cas suivants :

- 1 – Compte rendu d'entretien pharmaceutique;
- 2 – Note de vaccination;
- 3 – Bilan partagé de médication.

Après l'enregistrement de l'entretien, la fenêtre pour alimenter le DMP s'ouvre :

The screenshot shows the 'Envoi de documents' window. The 'Envoi au DMP' section is highlighted, showing a text input field for the document title, checkboxes for 'Le patient' and 'L'ensemble des professionnels de santé', and an 'Envoyer' button.

- 1 – Je renseigne le titre du document;
- 2 – Je choisis par qui le DMP peut être consulté;
- 3 – Je clique sur « envoyer »;
- 4 – Message de confirmation.

The screenshot shows a confirmation message: 'Succès. Votre document a été envoyé au DMP avec succès.'

L'IDENTITÉ NATIONALE DE SANTÉ



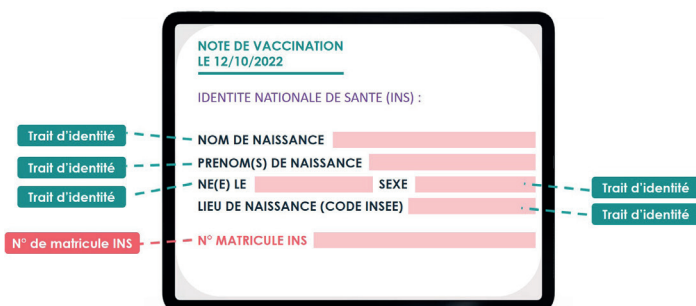
QU'EST-CE QUE C'EST ?

L'Identité Nationale de Santé (INS) est un **outil d'identito-vigilance, partagé par tous les acteurs de santé**, qui leur permet d'**associer le bon document au bon patient**.

Son utilisation est essentielle pour faciliter et sécuriser les différents usages numériques, comme les messageries sécurisées de santé pour échanger avec ses correspondants professionnels ou avec le patient au travers de Mon Espace Santé.

DE QUOI EST CONSTITUÉE L'INS ?

L'INS est composée de 5 traits d'identité et d'un matricule unique pour chaque patient (là où le numéro de sécurité sociale est généralement partagé entre plusieurs membres d'une famille).



LES USAGERS QUI NE PEUVENT DISPOSER D'UNE INS :

- ▶ les étrangers non immatriculés en France (touristes, migrants non déclarés) ;
- ▶ les personnes qui ne peuvent justifier leur identité ou dont l'identité est jugée "suspecte" ;
- ▶ les usagers qui sont pris en charge dans le cadre d'une procédure d'anonymat réglementaire.

QUELLES UTILITES POUR LES PS ?

- Faciliter les échanges et le partage de données de santé avec vos interlocuteurs ;
 - Rattacher directement un document reçu ou scanné à un dossier existant ;
 - Fiabiliser les identités de vos patients en utilisant une identité de référence ;
 - Créer directement une nouvelle identité dans votre logiciel ;
 - Alimenter et consulter facilement le DMP ;
- Échanger demain avec vos patients de manière sécurisée via **Mon Espace Santé**.

COMMENT UTILISER ET TRANSMETTRE L'INS ?

L'INS doit être qualifiée une seule fois pour chacun des patients que vous suivez en respectant ces deux conditions :

- 1 Avoir été récupérée ou vérifiée par appel au téléservice INSi depuis votre logiciel de gestion ;
- 2 Être vérifiée sur la base d'un justificatif d'identité (carte nationale d'identité, 2 passeport ou titre de séjour).

QUE DIRE A VOS PATIENTS ?

Vous êtes identifiés de la même façon par tous vos professionnels de santé ce qui vous évite d'être confondu avec une autre personne ou de créer inutilement un nouveau dossier.

L'INS permet également d'améliorer la qualité et la sécurité des soins en limitant le risque de doublons et de collisions pouvant parfois être à l'origine d'évènements indésirables graves.

QUEL LIEN ENTRE INS ET PARTAGE DE DONNÉES ? Depuis 2023 il est nécessaire de disposer de l'INS qualifiée d'un patient pour pouvoir alimenter le DMP ou écrire au patient sur sa MSSanté citoyenne.

QUAND FAUT-IL QUALIFIER L'INS D'UN PATIENT EN OFFICINE ? Cette qualification obligatoire doit être effectuée une fois pour chaque patient de votre officine. Vous pouvez le faire dans votre logiciel de gestion d'officine.

L'APPLI CARTE VITALE

L'Appli carte Vitale, toujours disponible sur le smartphone du patient, remplit les mêmes fonctions que la carte physique tout en offrant des avantages majeurs : télétransmission sécurisée, réduction des rejets FSE grâce à l'accès automatique aux droits (ADRI), et INS disponible et qualifiée pour l'assuré et ses ayants droit. **L'Appli carte Vitale véhicule l'INS au statut qualifié suite à l'enrolement et dispense de demander un justificatif au comptoir.** De plus en plus de patients l'utiliseront pour présenter leur carte en pharmacie ou envoyer leur ordonnance via Mon Espace Santé pour une préparation en amont.

CONCRÈTEMENT DANS id. !

POUR INTERROGER LE SERVICE

Pour récupérer les informations de l'INS à partir du référentiel, vous disposez de trois possibilités :

Avec les données issues de la carte vitale : **Récupération de l'INS avec carte Vitale**

La récupération de l'INS est réalisée avec les données telles qu'elles sont mémorisées dans la carte vitale.

Après avoir saisi les données dont vous disposez : **Récupération de l'INS sans carte vitale**

La récupération de l'INS est réalisée avec les données que vous saisissez, validez les informations avec FIN pour interroger le service.

On vérifie l'INS, à partir d'un document intégrant l'INS (imprimé sous forme de code datamatrix) : **Vérification de l'INS.**

- **Plusieurs identités correspondent aux données?** Par défaut seuls le nom et le(s) prénom(s) de naissance sont obligatoires pour lancer le téléservice. Si plusieurs identités sont renvoyées, il convient de vérifier, voire de compléter les données saisies.
- **Une incohérence est détectée?** Si l'identité enregistrée dans la fiche patient est différente de celle retournée par le téléservice, il convient de confirmer les éléments de l'identité correspondant à votre patient.

EXEMPLE DE QUALIFICATION DE L'INS D'UN PATIENT À PARTIR DE SA CARTE VITALE

EN VENTE, APRÈS LA LECTURE DE LA CARTE VITALE :

- 1 Sélectionner le patient ;
- 2 Le téléservice INSi est lancé automatiquement ;
- 3 L'Identité Nationale de Santé du patient est récupérée ;
- 4 Le logiciel vous invite à vérifier que l'identité retournée par le téléservice correspond bien au patient pris en charge.

Après avoir vérifié les informations enregistrées **à l'aide d'une pièce d'identité** à haut niveau de confiance, vous sélectionnez la pièce d'identité ayant servi pour vérifier.

Dans ce cas, l'INS est **récupérée** et **contrôlée**, le statut est **qualifié**. Le patient est identifié sans équivoque.

Données INS à contrôler

Nom de naissance :	DESMALIX
Prénom(s) de naissance :	NATHALIE
Date de naissance :	15/06/1955
Sexe :	Femme
Lieu de naissance (INSEE) :	MAZORES (63220)

1er Prénom de naissance :

Pièce d'identité présentée :

Les informations inscrites sur la pièce d'identité sont différentes des données INS ci-dessus

FIN Valider

Les documents à haut niveau de confiance sont :

- 1- Le passeport ;
- 2- La Carte Nationale d'Identité ;
- 3- Le livret de famille ou l'extrait d'acte de naissance (pour les mineurs) avec une pièce d'identité du responsable légal ;
- 4- Le titre de séjour (pour les étrangers).

REMARQUES

- Si les données de l'identité récupérée ne correspondent pas aux informations du document présenté, il faut cocher « Les informations inscrites sur la pièce d'identité sont différentes des données INS ci-dessus ». Le patient n'est pas identifié de façon fiable.
- Si le patient ne vous présente pas de document, vous indiquez « Aucune pièce présentée ». Dans ce cas, la pop-up de qualification se représentera lors des prochaines délivrances (autant de fois que cela a été configuré en Paramètres Officine > Paramètres > Client, section Identitovigilance, par défaut 3 fois).
- Pour des raisons de sécurité, si le patient refuse de vous présenter un justificatif, vous pouvez le signifier par « Refuse de présenter une pièce d'identité ».


L'ORDONNANCE NUMÉRIQUE

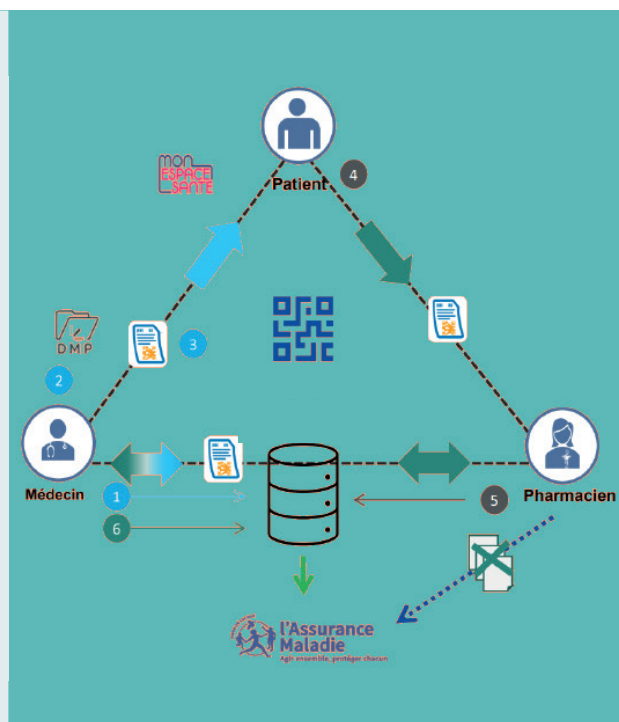
QU'EST-CE QUE C'EST ?

L'Ordonnance Numérique consiste à dématérialiser l'ensemble du circuit de prescription, depuis l'émission de l'ordonnance par le professionnel de santé jusqu'à sa consultation et son exécution en officine. Elle vise à remplacer ou compléter l'ordonnance papier en assurant une transmission sécurisée, rapide et traçable entre les différents acteurs de santé (médecins, pharmaciens, établissements de soins), tout en facilitant l'accès et le suivi des traitements pour le patient.



COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

- 1 Pendant la consultation, rien ne change. Le médecin rédige la prescription à partir de son Logiciel d'Aide à la Prescription (LAP) compatible Ordonnance Numérique; elle est enregistrée dans la base de l'Assurance Maladie ;
 - 2 En parallèle, le médecin enregistre l'Ordonnance Numérique dans le DMP du patient depuis son logiciel métier ; le patient peut ainsi la retrouver dans Mon Espace Santé ;
 - 3 Le médecin imprime l'ordonnance papier avec un QR Code, la signe et la remet au patient ;
 - 4 Dans l'officine de son choix, le patient présente l'ordonnance papier avec le QR Code ;
 - 5 **Le pharmacien lit le QR Code, le système récupère l'Ordonnance Numérique sur le serveur de l'Assurance Maladie et l'affiche à l'écran.**
-  Une fois la délivrance effectuée, le médecin prescripteur peut consulter ce qui a été effectivement délivré ou non délivré.



QUELS AVANTAGES POUR LE PHARMACIEN ET LE PATIENT ?

Un gain de temps pour les pharmaciens car le transfert des pièces justificatives est automatique, il n'est plus nécessaire de transmettre la copie des ordonnances à l'Assurance Maladie via le dispositif SCOR. Fini le scan papier !

Les patients peuvent retrouver toutes leurs ordonnances dans « Mon Espace Santé », à tout moment, même s'ils consultent plusieurs médecins.

- Eviter les doubles dispensations ;
- Assurer la traçabilité et la légalité des prescriptions médicales ;
- Simplifier les échanges ;
- Sécuriser les données et l'ordonnance ;
- Limiter la fraude aux ordonnances volées.

UTILISER UN E-LECTEUR

 Pensez à notre e-lecteur référencé GIE SESAM-Vitale ! Tourné vers le patient, il permet de scanner : une Ordonnance Numérique, l'Appli carte Vitale, une attestation mutuelle...

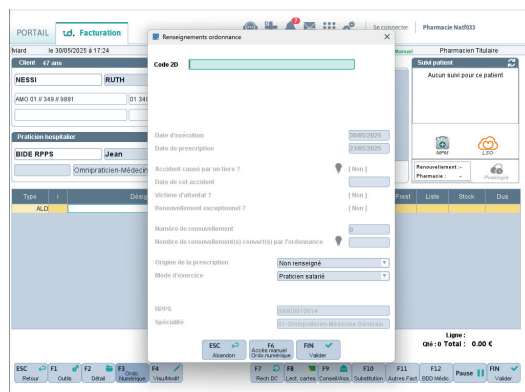


CONCRÈTEMENT DANS id. !

LECTURE DU QR CODE

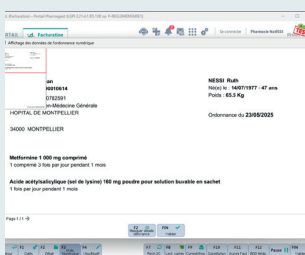
- 1- Je rentre en facturation et appelle mon patient (par la Carte Vitale ou par son nom) ;
- 2 - Je remplis la date et le nom du médecin ;
- 3 -J'active la touche « F3 - Ordonnance Numérique », une fenêtre s'ouvre et dans la zone « Code 2D », je peux lire le QR Code présent sur l'Ordonnance Numérique ;

 Je peux aussi directement appeler « F3 - Ordonnance Numérique » et scanner mon ordonnance, la date et le médecin sont automatiquement pré-remplis.



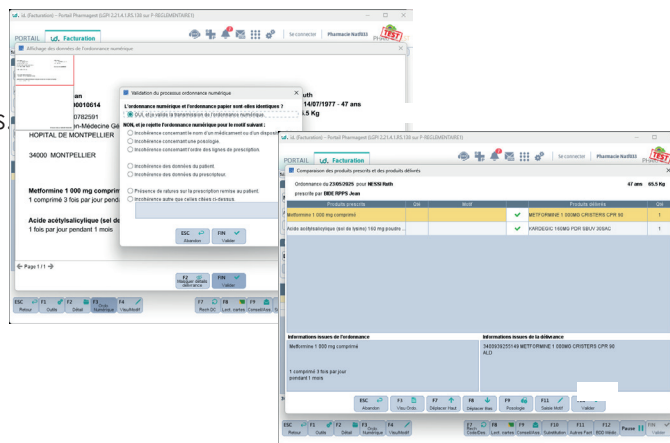
RÉCUPÉRATION DE L'ORDONNANCE

- 4 - Je viens de lire le QR Code de l'Ordonnance Numérique ;
- 5 - Le système récupère – après contrôles - l'Ordonnance Numérique stockée sur les serveurs qui hébergent de l'Assurance Maladie ;
- 6 - L'Ordonnance Numérique récupérée s'affiche à l'écran ;



VÉRIFICATION DE L'ORDONNANCE

- 7 - Je confirme qu'il s'agit de l'Ordonnance Numérique du patient et que tout est correct dans les informations présentes. Le processus de l'Ordonnance Numérique peut continuer ;
- 8 - Je renseigne le Numéro de renouvellement – si besoin ;
- 9 - Je saisis le ou les produits à délivrer ;
- 10 - Je valide la saisie et la fenêtre de contrôle d'ordonnance s'ouvre automatiquement, faisant apparaître (éventuellement) les écarts entre la prescription initiale et la délivrance finale ; et offrant la possibilité de notifier des informations complémentaires ;
- 11 - Je valide le contrôle d'ordonnance.

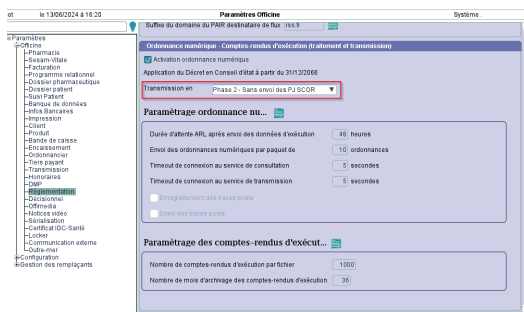


VAGUE 2

Vous avez maintenant la possibilité de ne plus scanner les ordonnances. **Vous gagnez jusqu'à 15 secondes par ordonnance traitée.**

- Allez dans le menu Configuration / Officine / Paramètres Officine de votre logiciel id.
- Faites afficher Paramètres - Officines - Réglementation,
- Enfin, sélectionnez la transmission en phase 2.

Activez la configuration en 3 clics !



VAGUE 3

Les informations sont désormais transmises en 2 étapes pour garantir une prise en charge plus fluide et plus sécurisée.

1 Dès la délivrance !
Transmission instantanée des produits délivrés à l'Assurance Maladie.
 **Données d'exécution envoyées plus rapidement.**

2 Après réception de l'ARL* du lot FSE !
Complément automatique avec l'ensemble des données de facturation.
 **Facturation sécurisée et conforme.**

LA MESSAGERIE DE SANTÉ SÉCURISÉE



QU'EST-CE QUE C'EST ?

La Messagerie Sécurisée de Santé (MSSanté) est un système permettant l'échange entre professionnels de santé et avec des patients. Ce système consiste en un "espace de confiance" que peuvent intégrer des opérateurs de messageries (établissement de santé, éditeur de logiciel, administration...) pour sécuriser ce service électronique qu'ils proposent aux professionnels de santé et aux patients.

Le système MSSanté poursuit donc un double enjeu : favoriser les échanges par e-mail en les rendant plus sûrs, plus simples, tout en protégeant la responsabilité des professionnels de santé et aux patients.

QUE DIRE A VOS PATIENTS ?

Une messagerie plus sécurisée. Le patient ne doit pas hésiter à contacter sa pharmacie par MS Santé pour des échanges plus sécurisés plutôt que de passer par des boîtes mails classiques.

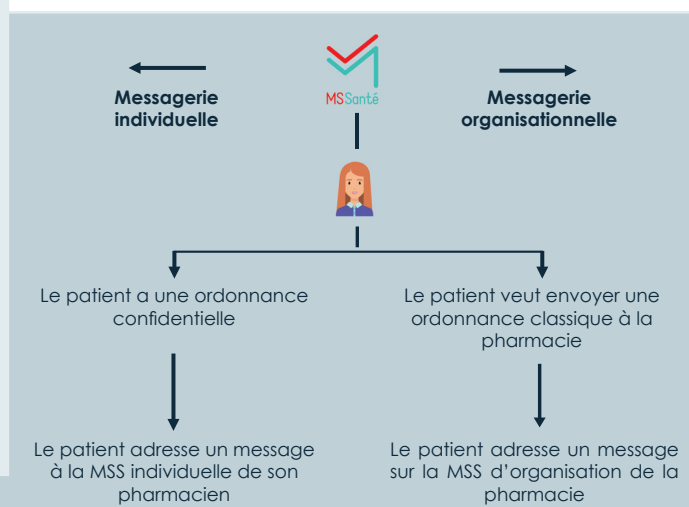
La pharmacie est connectée à Mon Espace Santé. Cela permet de faciliter les échanges entre le patient et la pharmacie, si le patient doit envoyer un document (prescription) ou savoir si son médicament est en stock.

QUELLE UTILITÉ POUR LES PS ?

- ▶ Contacter des professionnels de santé via l'Annuaire Santé;
- ▶ Protéger les échanges entre les professionnels /patients et sécuriser les données échangées;
- ▶ Faciliter les échanges et améliorer la coordination des soins en gagnant du temps grâce à l'envoi numérique de CR, de prescription, etc.

QUELLES UTILISATIONS ?

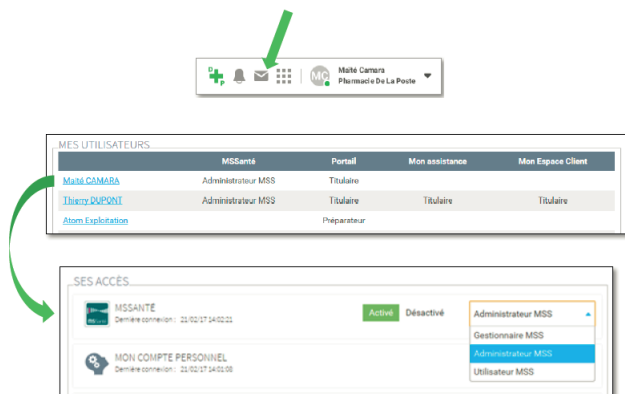
- ▶ **Boîte aux lettres nominative / individuelle**
Une messagerie personnelle pour les professionnels habilités à échanger des données de santé. Vous devez posséder un numéro d'identifiant national RPPS ou ADELI.
- ▶ **Boîte aux lettres organisationnelle**
Une messagerie organisationnelle partagée entre les professionnels d'un même établissement. Une personne qualifiée au sein de la structure a la responsabilité de son bon fonctionnement.
- ▶ **Boîte aux lettres applicative**
Une messagerie applicative pour les envois de mails automatiques au départ du logiciel de la structure médicale.



CONCRÈTEMENT DANS id. !

ACCÈS

Avec OffiMSS vous disposez d'une BAL (Boîte Aux Lettres) au nom de l'officine, c'est la BAL organisationnelle. On accède directement à OffiMSS à partir du portail, l'accès est matérialisé par l'icône ayant la forme d'une enveloppe. L'authentification se fait avec Mon Compte Personnel Pharmagest.



C'est le titulaire de l'officine à partir de Mon Compte Personnel Pharmagest (MCP) qui détermine les personnes ayant accès à la BAL organisationnelle, et définit les habilitations des collaborateurs.

Les personnes disposant d'un Compte Personnel & le statut titulaire ont par défaut, le statut administrateur de la MSS. Il existe trois niveaux d'habilitation: Administrateur, Gestionnaire, ou Utilisateur.

Selon le cas, un pharmacien, s'il le souhaite peut demander la création d'une BAL personnelle ou organisationnelle (ces dernières, sont soumises à condition).

CRÉATION DES BAL

► BAL organisationnelle (fortement préconisée dans le cadre du Ségur du numérique en santé)

1 - La BAL organisationnelle est créée avec les coordonnées de l'officine. Le libellé est constitué ainsi : pharmacie-nom-pharmacie-codePostal-ville@lgpi.mssante.fr

Lorsque vous accédez à OffiMSS, vous sélectionnez l'option de création :

CRÉER UNE BOÎTE ORGANISATIONNELLE

2 - Procédez à la lecture de la CPS, choisissez l'option **Continuer** puis suivez les indications affichées à l'écran;

3 - Suite à la lecture de la CPS, votre BAL est créée de façon sécurisée, l'authentification à partir de la CPS est réalisée, les données issues de la CPS s'affichent (Nom du titulaire, N°RPPS et N° FINESS).

Vérifier puis confirmez. Ensuite vous consultez les CGU, pour poursuivre cochez la case « J'ai lu et j'accepte les CGU », choisissez l'option **CRÉER LA BOÎTE**

4 - La validation auprès de l'ANS (Agence du Numérique en Santé) et l'intégration dans l'annuaire santé prend au minimum 24H.

FÉLICITATIONS !

La boîte est en cours de création.
Elle sera disponible sous 24h, le temps que l'ASIP Santé valide les informations transmises et l'intègre dans l'annuaire national.

RETOUR

► BAL personnelle

1 - Cette BAL est créée avec les données contenues dans la CPS du pharmacien, son libellé est constitué ainsi : prenom.nom@lgpi.mssante.fr

La création d'une BAL quelle qu'elle soit (personnelle ou organisationnelle), nécessite la lecture d'une CPS. Lorsque vous accédez à OffiMSS, vous sélectionnez l'option de création de BAL :

CRÉER VOTRE BOÎTE PERSONNELLE

2 - La création est assujettie à l'acceptation des CGU (Conditions Générales d'Utilisation), après en avoir pris connaissance, vous confirmez et acceptez les CGU, ceci afin de poursuivre la création de BAL;

3 - Procédez à la lecture de la CPS, divers messages s'affichent, vous suivez les indications affichées à l'écran. Vérifiez, puis confirmez les informations de la CPS qui s'affichent;

4 - Un message vous indique que la BAL est en cours de création et qu'elle est en attente de validation et d'intégration par l'Agence du Numérique en Santé. En principe, elle devrait être disponible sous 24 heures.

PRO SANTÉ CONNECT

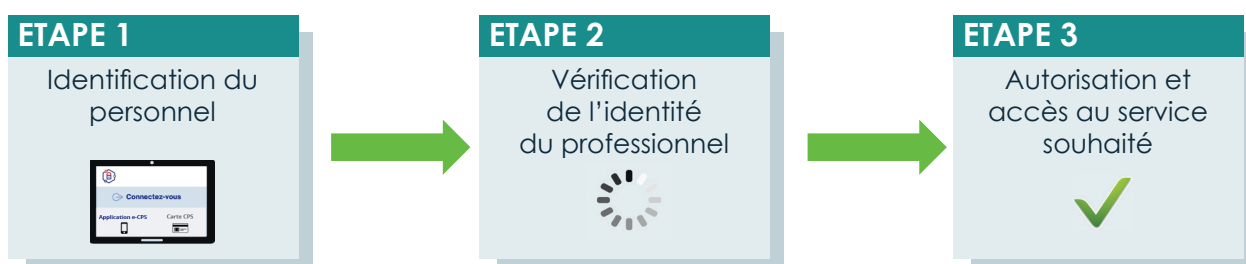


QU'EST-CE QUE C'EST ?

Pro Santé Connect permet aux professionnels de **s'authentifier soit avec une e-CPS (application mobile) soit avec une carte CPS physique** à tous les services numériques de santé raccordés.

Les identités fournies proviennent de l'Annuaire Santé, lui-même alimenté par les répertoires RPPS et FINESS.

COMMENT L'UTILISER ?



QUELS SONT LES BÉNÉFICES D'UNE CONNEXION VIA PRO SANTÉ CONNECT ?

- ▶ S'identifier aux services de santé via un moyen d'identification unique ;
- ▶ Pouvoir réaliser une authentification rapide et sécurisée sur différents postes ;
- ▶ Bénéficier d'une connexion plus fluide sur plusieurs services simultanément sans besoin de se reconnecter.

QUELLES SONT LES COMPOSANTES ?

Pro Santé Connect s'appuie sur l'Annuaire National de référence pour envoyer les informations, et offre des données relatives au PS voulant se connecter à un service, dont :

- ▶ L'identifiant du professionnel de santé de référence ;
- ▶ Le nom d'exercice ;
- ▶ La profession.

FOCUS SUR LA e-CPS

La e-CPS est une application mobile permettant une authentification forte en mobilité. La e-CPS est sécurisée par un code confidentiel choisi par le professionnel de santé lors de l'activation. **Les préparateurs en pharmacie peuvent obtenir une carte e-CPS.** Avec un numéro RPPS, ils accèdent gratuitement à une e-CPS, pour utiliser des services comme le DMP ou le DP. Cela permet un usage personnel, sécurisé et traçable de leurs accès en officine, **sous la responsabilité du pharmacien.**

COMMENT L'ACTIVER ?

Application e-CPS



Insérer carte CPS dans le lecteur ou annuaire national de référence



Appli e-CPS activée



CONCRÈTEMENT DANS id. !

ACCÈS AUX MODULES VIA PRO SANTÉ CONNECT

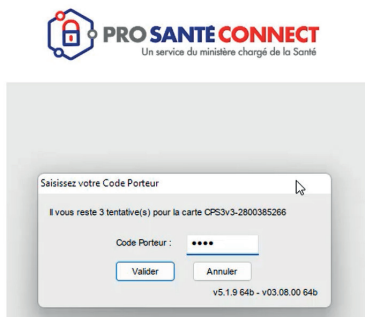
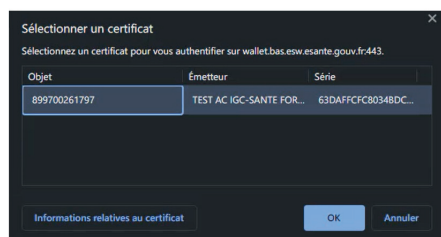
L'utilisateur est invité à s'identifier en cliquant sur le bouton «Pro Santé Connect».

L'accès via Pro Santé Connect est réservé aux détenteurs de CPS.

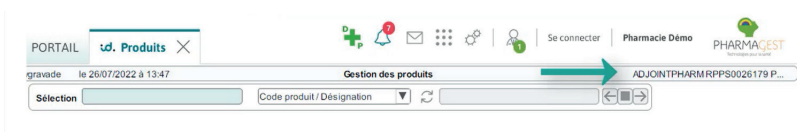
L'identification via code opérateur / mot de passe reste totalement fonctionnelle pour l'ensemble des membres de l'équipe officinale.



Si l'utilisateur clique sur le bouton Pro Santé Connect, une fenêtre d'un navigateur externe s'ouvre afin qu'il puisse **s'authentifier sur le site Pro Santé Connect par CPS ou E-CPS**.



L'opérateur dont le numéro RPPS correspond à celui de la connexion Pro Santé Connect est automatiquement connecté.



SORTIE DES MODULES APRÈS CONNEXION

Lorsque l'utilisateur ressort d'un module, il lui est proposé de maintenir «active» la connexion de l'opérateur.



L'opérateur peut soit se déconnecter ou maintenir la connexion existante.



PHARMAGEST

Une activité du Groupe Equasens